

2014-1272  
2014-05-23

**POUR UTILISATION  
D'URGENCE SEULEMENT**

**GROUPE 3 INSECTICIDE**

# **Insecticide CAPTURE<sup>®</sup> 240EC**

GARANTIE : Bifenthrine 25,1 %

**Pour vente et utilisation uniquement en Colombie-Britannique pour la  
suppression des charançons dans les framboises du 24 juin au 31 juillet 2014**

**N° D'HOM. 31010 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



**AVERTISSEMENT**

**POISON**

**CONTENU NET : 3,76 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**FMC**

FMC Corporation  
Agriculture Products Group  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103  
1-800-331-3148

## **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **ÉLIMINATION :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Retourner tout produit inutilisé au fabricant. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE :**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

## **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## **PRÉCAUTIONS :**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter les éclaboussures du concentré dans les yeux et sur les mains. Fatal ou toxique en cas d'ingestion. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Équipement de protection individuelle :** Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les préposés à l'application doivent porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation, et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application comme des haies et des terrains boisés.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

## MODE D'EMPLOI :

Culture	Ravageur	Dose d'application	Mode d'emploi
Framboises	Charançon noir de la vigne  Charançon sombre des racines	300 à 450 mL par ha  (76 à 112 g m.a./ha)	Appliquer avec de l'équipement terrestre en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage.  Une application peut être faite après la floraison.  Utiliser la dose la plus élevée lorsque la pression exercée par les ravageurs est forte  Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.  <b>Ne pas appliquer aux endroits offrant l'autocueillette.</b>

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

### **NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ne pas appliquer durant la période de floraison de la culture. Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent au sol dans les mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada ([www.healthcanada.gc.ca/pollinators](http://www.healthcanada.gc.ca/pollinators)).

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American

Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe et la section la plus rapprochée sous le vent des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons requises (en mètres) pour la protection :			
			D'habitats dulcicoles d'une profondeur de :		D'habitats estuariens et marins d'une profondeur de :	
			Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Framboises		120	120	120	120
Pulvérisateur pneumatique	Framboise	fin du stade de croissance	75	65	75	65

Pour contrer la dérive de pulvérisation causée par un pulvérisateur pneumatique, les zones tampons de ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. En ce qui concerne l'épandage de ce produit avec un pulvérisateur agricole, les zones tampons ne peuvent être modifiées.

Utiliser les plus grosses gouttelettes qui permettent une bonne suppression des ravageurs. Pour limiter la formation de très petites gouttelettes, choisir les buses appropriées, orienter autant que possible les buses dans la direction opposée au jet d'air et éviter toute pression excessive de la rampe de pulvérisation.

Le produit pulvérisé doit être libéré à la plus faible hauteur qui permette une bonne suppression des ravageurs.

On peut réduire le risque d'exposition des zones aquatiques sensibles en évitant d'appliquer lorsque le vent souffle en direction de ces zones aquatiques.

Un faible taux d'humidité et des températures élevées augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes de pulvérisation et donc le risque de dérive de pulvérisation accrue vers les zones aquatiques. Éviter de pulvériser lorsque le taux d'humidité est faible et/ou que les températures sont élevées.

Ne pas appliquer durant les inversions de température. Celles-ci se caractérisent par de l'air stable et des températures en hausse au-dessus du sol. Le brouillard ou la brume peut indiquer la présence d'une inversion dans les zones humides. Le préposé à l'application peut déceler la présence d'une inversion en produisant de la fumée et en observant la formation d'une couche de fumée près de la surface du sol.

FMC et Capture sont des marques déposées de FMC<sup>S</sup> Corporation.  
© 2013 FMC Corporation. Tous droits réservés.